

Requis indochinois

# Vers une réhabilitation pleine et entière

**En avril 1940, 7 000 tirailleurs indochinois étaient présents sur la métropole suivis de près de 20 000 travailleurs affectés comme ouvriers non spécialisés (ONS), principalement dans les industries de guerre. Ce sera la brutale défaite de juin 1940 qui mettra fin au déplacement de cette main-d'œuvre coloniale qu'il fallut alors rapatrier**

**S**i, en 1941, 5 000 travailleurs indochinois retournèrent au pays, les 15 000 restants se retrouvèrent bloqués en France par suite de l'arrêt des liaisons maritimes dû au blocus de l'Angleterre et furent concentrés dans des camps du sud de la ligne de démarcation alors que les militaires tirailleurs demeurèrent cantonnés dans leurs casernes respectives.

## **Les conditions de la Réquisition**

Ce fut en vertu de l'instruction générale du 24 juillet 1934, qui compléta celle de 1926 alors à la base de la création en temps de

guerre de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale (MOI), que quatorze bateaux acheminèrent quelques 19 500 Indochinois en direction de la métropole, entre octobre 1939 et mai 1940, selon les termes de l'arrêté du 29 août 1939 fixant l'ouverture du droit de réquisition sur le territoire d'Indochine.

La loi précise : *"En vertu du principe que tous les français non soumis aux obligations militaires peuvent être réquisitionnés"* (loi de 1938, art 14), sous peine d'emprisonnement allant de 6 jours à 5 ans. Dans chaque village, ordre est donné aux familles composées d'au moins de deux enfants mâles âgés d'au moins 18 ans d'en mettre un à la disposition de la métropole.

En cas de refus, le père serait passible de prison.

Point important, cette loi précise que la réquisition "*ouvre droit à traitement et salaires (...) fixés sur la base des salaires normaux et courants (art 15)*". Cette disposition ne sera malheureusement jamais respectée.

On notera qu'un certain nombre fut volontaire pour venir en France, notamment le personnel encadrant (surveillants, interprètes...). Ces derniers rêvaient de la France, de découvrir ce pays que les instituteurs ne manquaient pas de magnifier. Pierre Angeli estimait que 96% des requis étaient des paysans illettrés, engagés contre leur gré (1).

Très vite après leur arrivée, les travailleurs indochinois furent affectés dans les cartoucheries, les arsenaux, les poudreries de l'ensemble du territoire où ils étaient utilisés dans ces établissements à des opérations pénibles, dangereuses et peu spécialisées, telles que le remplissage d'obus avec de la poudre explosive.

Le seul transit des Indochinois par bateaux constituait déjà une somme de souffrances comme en témoigne l'extrait du rapport de la 18<sup>ème</sup> Compagnie de Travailleurs coloniaux. Ces derniers étaient déjà bien mal traités par leur hiérarchie : "*Durant la traversée, les travailleurs étaient sous les ordres d'un Inspecteur de la Garde Indigène parlant annamite. Parqués sur le pont et dans les entreponts, les surveillants et les travailleurs étaient menés comme autrefois les esclaves sur les « négriers », recevant presque tous les jours des coups de cravache, de poings et de pieds ...*" (1)

Après la défaite et l'armistice de 1940, les autorités affectèrent les travailleurs indochinois à des travaux agricoles et forestiers, puis industriels.

S'agissant des militaires, ils seront mis à disposition de l'organisation Todt, pour le compte direct des Allemands. Leur STO durera encore bien après la Libération : en novembre 1945, la plupart des militaires libérables étaient stationnés à Agen, environ 1200 pour la seule caserne Toussaint. Ils réclamaient leur démobilisation et leur rapatriement mais seront loin d'être satisfaits du fait de l'interruption des liaisons maritimes. Ce qu'ils ne comprenaient pas. Les tirailleurs partageaient le sort des travailleurs dès qu'ils étaient requis dans les mêmes conditions que ces derniers, selon les modalités identiques prévues par la loi sur la réquisition. Mais leur existence dans les casernes fut rendue encore plus rude du fait du régime disciplinaire subi, et par conséquent, leurs revendications devenaient plus pressantes. Au-delà de leur démobilisation, ils réclamaient l'indépendance de l'Indochine et rejoignaient des groupes proches du Viêt-Minh parmi les plus activistes.

## Les bras du Viêt-Minh

En avril 1945, la Délégation des Annamites de France, basée dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avait infiltré le groupe des militaires d'Agen avec l'objectif de prêcher une hostilité envers la France et sa politique coloniale.

Dans le même temps, les organes de presse agenais relataient l'évolution de la situation en Indochine : ce qui provoqua un vif intérêt pour la situation indochinoise auprès de l'opinion publique agenaise qui comprenait mal le maintien de la France sur cette colonie lointaine. C'était au moment où le Japon venait d'infliger à la France l'humiliant "coup de force" du 9 mars 1945 pour s'emparer de l'Indochine. D'une France af-

faiblie, Hô Chi Minh obtiendra, le 6 mars 1946, la signature de l'accord provisoire reconnaissant le Viêt-Nam comme un pays indépendant ayant ses institutions propres : *"Le Gouvernement français reconnaît la République du Viêt-Nam comme un État libre ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances"*.

L'Amiral d'Argenlieu, fraîchement nommé haut-commissaire de France et commandant en chef pour l'Indochine par De Gaulle qualifiera cet accord de "Munich indochinois" en référence aux Accords de Munich qui encourageaient l'expansionnisme d'Hitler sous motif de préserver la paix.

C'est ainsi que d'Argenlieu sera chargé de remettre sur pied le Corps Expéditionnaire, avec à sa tête le Général Leclerc, en vue de rétablir la souveraineté de la France sur ses territoires de l'Union Française.

On sait alors que la guerre d'Indochine commencera dès le 23 novembre 1946 avec le bombardement de jonques chinoises dans le port de Haiphong où était concentré l'essentiel des ressources du gouvernement vietnamien. Ce bombardement provoquera quelques 6 000 morts, surtout des civils.

La situation des "indigènes" dans les colonies n'était pas enviable, c'est un fait. La France d'alors n'était guère plus accueillante. La France se comportait alors comme une véritable marâtre, selon le terme utilisé par les activistes indochinois eux-mêmes.

Certains d'entre nous diront que, dans les années d'après-guerre, la vie des Français n'était guère meilleure. Certes, il n'en demeure pas moins que cette émigration indochinoise ne faisait pas suite à un choix délibéré de leur part (un euphémisme !), qu'elle s'est prolongée bien après la fin de la guerre, pour certains jusqu'en 1952 et que la France n'a pas respecté ses engagements "contractuels". L'article 19 du décret

du 2 mai 1939, qui encadrait juridiquement les réquisitions stipulait pourtant : *"L'engagement des volontaires ne peut dépasser la durée des hostilités"*.

En réalité, il faut reconnaître que ces hommes ont été exploités pendant des années par la France de l'époque, tant par le régime de Vichy que par la France libérée.

En effet, l'utilisation de la main-d'œuvre coloniale devait se terminer avec l'arrêt de la guerre et le rapatriement des travailleurs s'opérer automatiquement. Seuls 4400 des intéressés retourneront chez eux, l'Angleterre bloquant toutes les voies maritimes vers l'Extrême-Orient et le rapatriement prévu devint alors impossible.

*« La confrontation de ces travailleurs au monde industriel ne se réduisait pas à une expérience du travail taylorisé et qualifié. Elle permit également, au contact de la classe ouvrière française, une expérience de la liberté d'association, de la liberté d'action et de revendication qui se révélaient dangereuses pour la domination coloniale avec leur retour ».* (2)

La quasi-totalité des travailleurs indochinois étaient regroupée dans d'immenses camps dans le sud de la France, dont ceux de Mazargues, Sorgues, Vénissieux, ...

Ces camps leur étaient réservés. Tout contact avec la population française était proscrit. L'encadrement était humiliant au même titre que les conditions de vies elles-mêmes : ils étaient à la totale merci des officiers qui les commandaient et leur nourriture était souvent insuffisante quand elle n'était pas détournée par l'encadrement.

Leurs conditions de travail étaient dignes de camps disciplinaires ou de concentration : ils œuvraient, dépourvus de tous équipements